

ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
(annule et remplace l'arrêté n° 131/2023/ST du 28 juin 2023)
« CERGY SOIT »
PLACE LOUISE MICHEL, AVENUE LOUISE MICHEL ET
RUE DE L'OREE DU BOIS
MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

VU l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant à la circulation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 109/2020/AG par lequel Madame le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux à la circulation et à l'occupation du domaine public,

CONSIDERANT l'organisation de la manifestation « **CERGY SOIT 2023** »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public pendant toute la durée de la manifestation « **CERGY SOIT** »,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle apparaît dans l'arrêté n° 131/2023/ST du 28 juin 2023 relatif au stationnement et à la circulation place Louise Michel, avenue Louise Michel et rue de l'Orée du Bois pour la manifestation « **CERGY SOIT** », le mercredi 13 septembre 2023,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la totalité du parking sis le long de la **place Louise Michel** face à l'église, le mercredi 13 septembre 2023, de 18h00 à 20h00.

Le stationnement sera interdit avenue Louise Michel, dans la portion comprise entre le chemin des Hauts Toupets et le chemin du Bocquet, le mercredi 13 septembre 2023, de 16h00 à 20h00.

La circulation sera interdite avenue Louise Michel, dans la portion comprise entre le chemin des Hauts Toupets et le chemin du Bocquet, le mercredi 13 septembre 2023 de 18h00 à 20h00.

Le stationnement sera interdit rue de l'Orée du Bois, sur les places de stationnement situés au droit du parc du Belvédère, le mercredi 13 septembre 2023, de 6h à 23h.

ARTICLE 2 : Tout stationnement sur les parkings mentionnés de la place Louise Michel, de l'avenue Louis Michel et de la rue de l'Orée du Bois sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière

ARTICLE 3 : L'affichage sur site du présent arrêté, la signalisation et la pose de barrières seront assurés par les agents communaux.

ARTICLE 4 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public. En ce qui concerne les véhicules en stationnement aux lieux indiqués ci-dessus, ils pourront être enlevés au risque et frais de leur propriétaire.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 28 août 2023

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des secteurs relatifs
aux commerces et aux espaces publics**

Daniel VIZIERES



Date exécutoire :

..28..AOUT..2023..

Date de notification :

..28..AOUT..2023..

Date de mise en ligne :

..28..AOUT..2023..

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.